

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach

COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2014

Date de convocation : 22 avril 2014

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : MM. Fabrice MEYER, Joseph FURGAL, Martial SIMON, Serge MEYER, Martial SCHWARTZ, Antoine PERSPICACE, Simon HAMM, et Mmes Marie-Antoinette PHILIPP, Nicole BOUSENDORFER, Joëlle LOEGEL, Doris RESCH.

Membres absents excusés : Mmes Monique LEGUILLON, Martine DOMITAR et Mireille SOULIER

Secrétaire de séance : M.FURGAL Joseph

M. JEHIN Jean-Luc, ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2014
- 3- Taux des taxes locales
- 4- Budgets primitifs 2014 M14 et M49
- 5- Commission communale des impôts directs et bureau d'aide sociale : désignation des membres bénévoles
 - A) Commission communale des impôts directs
 - B) Commission du bureau d'aide sociale : membres bénévoles
- 6- Révision des loyers
- 7- Finances :
 - A) Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux
 - B) Prise en charge de facture en section d'investissement
 - C) Remboursement de sinistres
 - D) Indemnité de conseil allouée aux comptables publics
 - E) Acquisition de deux ordinateurs portables et d'un routeur WIFI
- 8- Associations : demandes de subvention
- 9- Travaux ERDF rue de Stiring
- 10- Projet HOLLER
- 11- Proposition de terrain
- 12- Divers
 - A) Représentation de la commune au sein des comités du Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan (SELEM), du syndicat intercommunal de l'ACBHL et du syndicat de la maison forestière de Spicheren
 - B) Emplois saisonniers
 - C) Forêt communale : travaux sylvicoles 2014
 - D) Autorisation de stationnement
 - E) Entretien du revêtement en gazon synthétique du court de tennis extérieur année 2014
 - F) Motion contre la suppression de 11 consultations minières en Moselle
 - G) Liste des chargés de missions au sein du Conseil Municipal
 - H) Nomination d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'AFUA des Coteaux
 - I) Informations diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, M. FURGAL Joseph, en tant que secrétaire de séance.

2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2014

Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2014 qui est accepté à l'unanimité.

3 - Taux des taxes communales

Le Maire soumet au Conseil l'état de notification des taux d'imposition de 2014 de la taxe d'habitation et des taxes foncières, établi par les Services Fiscaux de la Moselle.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de l'année précédente soit :

- taxe d'habitation	13,17 %
- taxe foncière propriétés bâties	13,87 %
- taxe foncière propriétés non bâties	45,95 %

Le produit fiscal attendu sera de 279 305 €

4 - BUDGETS PRIMITIFS EXERCICE 2014 M14 et M49

Le Maire présente les budgets primitifs qui s'équilibrent comme suit :

Budget principal M 14

- section de fonctionnement	Recettes et dépenses	650 086.94
- section d'investissement	Recettes et dépenses	1 075 960.58

Budget annexe d'assainissement M 49

- section d'exploitation	Recettes et dépenses	54 506.93
- section d'investissement	Recettes et dépenses	156 085.21

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces budgets.

5 - Commission communale des impôts directs et bureau d'aide sociale : désignation des membres bénévoles

A) Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire donne lecture d'une circulaire adressée par la Direction des Services Fiscaux de la Moselle à Metz portant sur la constitution d'une nouvelle commission communal des impôts directs dont la durée est égale à celle du mandat du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil de proposer 12 noms pour des commissaires titulaires et 12 noms pour des commissaires suppléants.

De ces deux listes, M. le Directeur des Services Fiscaux constituera la Commission Communale en désignant 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Titulaires proposés :

M. Bernard SCHWARTZ	14 place de l'Alma à 57600 FORBACH
M. Jean-Louis WAGNER	6, rue des Hauteurs à 57350 SPICHEREN
M. Gilbert GAMEL	55, rue Principale à 57460 ETZLING
M. Jean GREFF	39, rue de Spicheren
M. Alphonse LORANG	5, rue de la Montée
Mme Eliane DAHLEM	7, rue de Spicheren
M. Denis MEYER	43, rue Principale
M. Simon RAPIN	40, rue Principale
Mme Sylvie ADAM	3, rue de la Montée
M. René FINCK	12, rue de la Forêt
Mme Adrienne GREFF	1, rue du Plateau
M. MEYER Jean-Louis	5, rue Principale

Suppléants proposés :

M. René GREFF	17, rue de la Chapelle à 57520 GROESBLIEDERSTROFF
Mme Monique AUBERTIN	19, rue des Hirondelles à 57915 WOUSTVILLER
M. Marcel MEYER	18, rue de la Montée à 57460 ETZLING
Mme Angélique BREIT	9, rue Acker
M. Guy ZIMMER	19, rue de Stiring
M. Gérard HAMM	10, voie Romaine
Mme Emilienne DILIGENT	8, rue Principale
Mme Georgette BOUR	14, rue de la Montée
Mme Yolande COLLOWALD	33, rue de Behren
M. Fernand GAMEL	2, rue des Champs
M. Gérard BECKER	5, voie Romaine
M. Guido ALLARD	10, rue de Spicheren

B) Commission du bureau d'aide sociale : membres bénévoles

Le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer et nommer les membres bénévoles de la commission du bureau d'aide sociale.

Le Conseil, après délibération, décide, à l'unanimité, de fixer le nombre des membres nommés à quatre et désigne les personnes suivantes :

M. Jean-Louis MEYER, 5, rue Principale
Mme Marie-Françoise RAPIN, 40, rue Principale
Mme Christine MEYER, 43, rue de Principale
Mme Nicole RAPPIN, 29, rue de Spicheren

6 - REVISION DES LOYER

Conformément aux baux établis pour les logements communaux, le Conseil, à l'unanimité, décide de revaloriser le loyer mensuel à compter du :

- 01 mai 2014 pour le logement n°2, RDC, porte de droite, au complexe du presbytère, 2a rue des Champs
 - 01 juin 2014 pour le logement du RDC immeuble Caritas 3 rue des Champs,
- suivant variation de l'indice de référence des loyers :

LOGEMENT AU COMPLEXE DU PRESBYTERE :

- Logement n°2, RDC porte de droite, occupé, par Mme Yolande STERZINAR
Loyer mensuel à compter du 01.05.2014 392 €

LOGEMENT AU CARITAS :

- Logement du RDC, occupé, par Mme Bernadette STOETZER
Loyer mensuel à compter du 01.06.2014 308 €

Pour mémoire, l'acompte mensuel sur charges a été révisé, lors de la séance du 08 novembre 2013, en fonction du décompte définitif établi pour l'année 2013.

LOGEMENT AU COMPLEXE DU PRESBYTERE :

- Logement n°2, RDC porte de droite, occupé, par Mme Yolande STERZINAR
L'acompte mensuel sur charges à compter du 01.01.2014 35 €

LOGEMENT AU CARITAS :

- Logement du RDC, occupé, par Mme Bernadette STOETZER
L'acompte mensuel sur charges à compter du 01.01.2014 40 €

7 - FINANCES

A) Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Le Maire donne lecture de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux entre la Trésorerie de Forbach Porte de France et la Commune.

Après avoir pris connaissance de termes de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à la signer.

B) Prise en charge de facture en section d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire en section d'investissement les dépenses suivantes :

- Facture de l'entreprise STEUER de Forbach concernant le remplacement d'un luminaire d'éclairage public devant le 6 rue Bel Air pour un montant de 384 € TTC.
- Facture de la Société Manutant Collectivité de Niort concernant l'achat deux sièges et d'une lampe de bureau pour le bureau des adjoints d'un montant de 354.13 € TTC.
- Facture de la Société EUROVIA de Forbach concernant le fourniture et pose d'une rehausse sur boîte de branchement d'assainissement au 9 voie Romaine pour un montant de 344.40 € TTC.

C) Remboursement de sinistres

- Le Maire informe les membres présents que l'assurance vient de procéder au remboursement de la somme de 801.60 € concernant les deux bornes anti-stationnement qui avaient été renversées par un automobiliste rue de l'Eglise.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

- Le Maire informe les membres présents que l'assurance vient de procéder au remboursement de la somme de 1 865.76 € concernant les dégâts occasionnés par un automobiliste à l'angle des rues de la Montée et des Haies.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

D) Indemnité de conseil allouée aux comptables publics

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours de receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
 - que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Monsieur Thierry INQUIMBERT et pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

E) Acquisition de deux ordinateurs portables et d'un routeur WIFI

Le Maire soumet au Conseil les différentes propositions de prix concernant l'acquisition de deux ordinateurs portables pour les adjoints et d'un routeur Wifi.

Après étude des différentes offres, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre de la Société PC SELECT de Forbach pour un montant de 1 773.88 € HT.
- Autorise le Maire à signer le devis.

8 – ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture

- a) de la lettre du 31 mars 2014 adressée par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie du 28 mars 2014 à la caserne des pompiers de Behren Les Forbach pour 29 élèves de la classe maternelle.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 75 € correspondant aux frais de transport. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeberg.

- b) de la lettre du 10 avril 2014 adressée par Mmes les enseignantes du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie du 23 mai 2014 au Musée du Pays de Sarrebourg pour 32 élèves des classes de l'élémentaire.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 6 € par enfants participants. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeberg.

- c) de la lettre du 17 avril 2014 adressée par M. KARST enseignants du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie du 20 mai 2014 à la ferme de Guebling pour 31 élèves de la classe maternelle.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 6 € par enfants participants. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeberg.

- d) De la lettre des enseignants du Lycée Professionnel Simon Lazard de Sarreguemines sollicitant une aide financière pour une élève, JUNG Lauriane scolarisée en terminale .ASSP et domiciliée dans la commune et qui participe à un voyage à Paris du 24 au 25 avril 2014.

Le Conseil, ayant décidé de ne subventionner que les sorties effectuées par les enfants scolarisés en école élémentaire ou au collège, ne participe pas aux frais de ce voyage.

- e) de la lettre adressée par M. Claude ULRICH, président de l'Association de Volley Ball d'Etzling sollicitant une aide financière pour l'achat de matériel supplémentaire pour créer un deuxième terrain.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 657 €

- f) Des demandes, de l'AFM Téléthon, du CRI-BIJ.

Le Conseil, après délibération, émet, à l'unanimité, un avis défavorables aux deux demandes.

9 - TRAVAUX ERDF RUE DE STIRING

Le Maire informe que suite à la mise en place du plateau ralentisseur rue de Stiring, le propriétaire de l'immeuble 6F de la rue sus citée, M. GROSS, a dû rectifier son entrée de garage.

Suite à une grosse panne sur le réseau électrique, ERDF a constaté l'inaccessibilité du coffret technique des six bâtiments existants, allant du n°6 A au n° 6 F de la dite rue et qui se trouve sur le terrain de M GROSS.

Aussi, ERDF a envoyé un devis à M. GROSS concernant les travaux de rectification de la hauteur du dit coffret.

Le coût est de 1 300.17 € TTC. M. GROSS a passé commande.

De part ce qui précède, M. GROSS demande à la Commune une participation.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer, à M. GROSS, la somme de 1 300.17 €.

10 – PROJET HOLLER

Le Maire rappelle que, dans sa séance du 03 janvier 2014, le Conseil Municipal avait été informé du projet de M. HOLLER Christophe à savoir la création d'un centre équestre à la Kreutzeck.

Le Conseil avait demandé que M. HOLLER fasse une demande de certificat d'urbanisme.

Le 21 mars 2014, un certificat d'urbanisme pour opération réalisable lui a été délivré pour ce projet.

Après délibération, le Conseil, charge le Maire de prendre contact avec M. HOLLER Christophe afin de connaître sa position sur la suite de projet et déterminer les clauses de l'éventuelle convention.

11 – PROPOSITION DE TERRAIN

Le Maire informe le Conseil que les terrains avec le bâtiment, cadastré section 7 n° 98-98-100 et 221 d'une contenance totale de 76.06 ares, situé à la sortie de la rue de Stiring et appartenant à Mme FRENTZEL Béatrice sont à vendre.

Il informe avoir pris contact avec le service des domaines pour connaître la valeur vénale des biens.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, charge le Maire de prendre contact avec Mme FRENZEL pour lui faire part des intentions de la Commune.

12 – DIVERS

A) Représentation de la commune au sein des comités du Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan (SELEM), du syndicat intercommunal de l'ACBHL et du syndicat de la maison forestière de Spicheren

Le Maire donne lecture du courrier de M. le Sous-Préfet demandant de retirer la délibération du 28 mars dernier en ce qu'elle désigne comme suppléant :

- Monsieur FURGAL Joseph, au sein des comités du SELEM et du syndicat de la maison forestière de Spicheren.
- Mme RESCH Doris, au sein du comité du syndicat intercommunal de l'ACBHL.

En effet, concernant les syndicats sus cités, leurs statuts de prévoient pas la désignation de délégués suppléants au sein de leur comité.

Le Conseil, à l'unanimité, retire la désignation en tant que suppléant de :

- Monsieur FURGAL Joseph au sein du comité du SELEM et du syndicat de la Maison Forestière de Spicheren.
- Mme RESCH Doris au sein du comité syndicat intercommunal de l'ACBHL.

B) Emplois saisonniers

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-2,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnels saisonniers pour entretenir les espaces verts, places, voiries et bâtiments communaux durant la période estivales,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct de 6 agents non titulaires au maximum pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale du 30 juin 2014 au 31 août 2014.

Ces agents travailleront trois semaines chacun et assureront des fonctions d'adjoint technique de 2^{ème} classe, non titulaire pour une durée hebdomadaire de services de 35 heures ;

La rémunération des agents sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;

Monsieur le Maire ou à défaut un adjoint est chargé du recrutement des agents et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

C) Forêt communale : travaux sylvicoles 2014

Le Maire soumet au Conseil le devis établi par l'ONF concernant les travaux sylvicoles en ATDO pour l'exercice 2014 pour un montant de 598.82 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise le Maire à le signer.

D) Autorisation de stationnement

Le Maire donne lecture du courrier du 16 avril 2014 adressé par la Préfecture de la Moselle concernant l'avis de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise du 14 avril 2014 qui a examiné la demande de Mme Joëlle MEYER, représentant la SARL MEYER

AMBULANCES, représentée par Mme MEYER Joëlle pour l'attribution d'une autorisation de stationnement dans notre commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de la SARL MEYER AMBULANCES.

- fixe le droit de stationnement à 91.47 € l'an à compter du 01 juin 2014
- le stationnement se fera sur le parking entre les deux écoles rue de la Montée.
- charge le Maire d'établir l'arrêté correspondant dont ampliation sera transmise à la SARL MEYER AMBULANCES et à M. le Préfet.

E) Entretien du revêtement en gazon synthétique du court de tennis extérieur année 2014

Le Maire soumet aux membres présents la proposition d'entretien du gazon synthétique du court de tennis extérieur pour l'année 2014 établie par la société GOTEC pour un montant de 1 226.90 € HT.

Après étude de la proposition, le Conseil, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise le Maire à le signer.

F) Motion contre la suppression de 11 consultations minières en Moselle

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales et de la Santé
14, avenue Duquesne
75700 PARIS

Le Conseil Municipal d'Etzling, réuni le 30 avril 2014, est gravement préoccupé par les orientations prises en matière d'offre de soins par les directions de la CANSSM et de la Carmi de l'Est.

A son conseil du 1^{er} avril, la Carmi de l'Est se proposait de faire avaliser la fermeture de 11 consultations médicales dites secondaires (il s'agit des consultations de : Spicheren Saint Laurent - Diesen – Merten – Hundling – Farschviller – Saint-Avold Huchet – Porcellette, Hayange, Bure, Boulange et Joeuf) et la fermeture du centre de médecine spécialisée de Freyming-Merlebach. Les procédures faisaient même déjà l'objet d'un échéancier.

A cette réunion du 1^{er} avril, devant la première levée de boucliers de maires et les demandes d'explication des syndicats devant des dossiers vides, la Carmi n'a pas osé discuter de ses propositions à ce conseil et a repoussé l'étude à une date ultérieure.

Depuis de nombreux mois déjà, les fermetures de consultations médicales se multiplient dans nos bassins miniers de l'Est de la France. Celles projetées par la Carmi sont annonciatrices d'autres à venir et organisent la désertification médicale de nos bassins de vie.

Les services assumés par le régime minier au service de toute la population permettent de suppléer aux faiblesses de la médecine libérale dans nos secteurs miniers.

Le Président de la République avait proclamé à Forbach en 2012 « il faut rétablir le régime minier ! » Ce régime créé pour une population aux conditions de travail et de vie particulièrement difficiles joue un rôle primordial pour nos populations.

Sa disparition accélérée ne peut qu'entraîner des renoncements aux soins pour une population âgée, peu apte à se déplacer aisément et fragilisée par des retraites et des pensions de réversion trop faibles et cela d'autant plus avec la remise en cause du transport gratuit à travers le transfert de la prestation transport du compte maladie de l'assuranciel de la CARMi à l'ASS de L'ANGDM.

Cela n'est pas acceptable, ni par nous ni par vous Madame la Ministre.

Le Conseil Municipal vous demande solennellement de veiller à la suspension des fermetures envisagées et, conformément aux engagements pris, de trouver les moyens de pérenniser l'offre de soin du régime minier en concertation avec les organisations représentatives des mineurs et les élus locaux.

Dans cette attente, veuillez croire, madame la ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

G) LISTE DES CHARGES DE MISSION AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil, à l'unanimité, désigne au sein de ses membres, les personnes chargées de certaines missions en fonctions des affaires communales qui se présentent :

- Les affaires juridiques : Mme Monique LEGUILLON
- Le suivi des salles communales : Mme Doris RESCH
- La gestion et suivi du site internet de la commune : M. FURGAL Joseph
- Le concours des maisons fleuries : Mmes BOUSENDORFER Nicole, LEGUILLON Monique, LOEGEL Joëlle et PHILIPP Marie-Antoinette
- La rédaction du bulletin municipal : Mmes BOUSENDORFER Nicole, LEGUILLON Monique, et MM FURGAL Joseph, JEHIN Jean-Luc, HAMM Simon
- L'Association du Personnel Communal et des Elus :
 - Président : M. MEYER Fabrice
 - Vice-Président : M. HAMM Simon
 - Trésorière : Mme LOEGEL Joëlle
 - Trésorière Adjointe : Mme RESCH Doris
 - Secrétaire : Mme BOUSENDORFER Nicole
 - Secrétaire adjointe : Mme PHILIPP Marie-Antoinette
 - Réviseur au compte : M. SCHWARTZ Martial

H) Nomination d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'AFUA des Coteaux

Le Maire informe que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de nommer un membre du Conseil qui représentera la Commune au sein de l'AFUA des Coteaux.

Le Conseil, désigne, à l'unanimité, M. Fabrice Meyer, représentant du Conseil Municipal à l'AFUA.

I) INFORMATIONS DIVERSES

- 1°) Le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir à l'avenir répondre aux convocations ou invitations diverses qu'ils reçoivent.

Le Conseil prend acte de cette information.

- 2°) Le Maire fait part aux membres du Conseil du projet de partenariat pour le véhicule publicitaire d'Emmaüs Forbach et Sarreguemines.

Après avoir pris connaissance de ce projet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite.

- 3°) le Maire fait part de l'invitation de l'ensemble du Conseil au vin d'honneur qui sera servi à la salle polyvalente de Kerbach le 05 juillet 2014 à 17 h 30 à l'occasion du mariage de MEYER Mylène, fille de MEYER Serge.

Le Conseil prend acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 22 heures 30.

M. Jean-Luc JEHIN

M. Fabrice MEYER

M. Joseph FURGAL

M. Martial SIMON

M. Serge MEYER

M. Martial SCHWARTZ

M. Antoine PERSPICACE

M. Simon HAMM

Mme Marie-Antoinette PHILIPP

Mme Nicole BOUSENDORFER

Mme Joëlle LOEGEL

Mme Doris RESCH